

Ordre du jour n° AB

## REUNION DU BUREAU DU 8 MARS 2019

### DELIBERATION N°B19/001

#### AVIS DU BUREAU SUR LES CONVENTIONS ET AVENANTS PRESENTÉS LORS DE LA SEANCE DU PRESENT BUREAU

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>ER</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,

Considérant que :

- En application de la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>ER</sup> décembre 2017, les conventions d'études et de veille foncière et avenants répondant aux conditions définies, sont approuvées par le Directeur Général après avis du Bureau,

Sur propositions du Président :

- Les Conventions d'Etudes et de Veille Foncières et avenants présentées pour avis ce jour, reçoivent un avis **FAVORABLE** du Bureau (liste en pièce jointe),

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

**13 MARS 2019**

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Le Président

Hervé REYNAUD

## Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau Réunion du 08 mars 2019

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU- SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la commune de Viviers et la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA) – Basse Bellieure (07)	<b>1&amp;3</b>	X					<b>30 K €</b>	<b>50 %</b>	Favorable	
Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la commune de Aubenas et la communauté de communes du Bassin d'Aubenas – Centre Historique/Pont d'Aubenas (07)	<b>2</b>	X					<b>30 K €</b>	<b>80 %</b>	Favorable	
Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la commune de Berrias et Casteljau et la communauté de communes du Pays des Vans – Cave de Berrias (07)	<b>1</b>	X					<b>35 K €</b>	<b>80 %</b>	Favorable	
Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la communauté d'agglomération Montélimar Agglo – ZA Meyrol et Léonards (26)	<b>1</b>	X	X				<b>60 K €</b>	<b>50 %</b>	Favorable	
Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la commune de Loriol-sur-Drôme et la communauté de communes du Val de Drôme – Anciennes Filiatures (26)	<b>1&amp;2</b>	X					<b>30 K €</b>	<b>50 %</b>	Favorable	